

Lieu d'implantation des NACS

Marquage des mammifères par transpondeurs à radiofréquences

L'implantation doit être effectuée au niveau du tiers postérieur de l'encolure du côté gauche ou, chez les petites espèces, en position interscapulaire.

Marquage des oiseaux par transpondeurs à radiofréquences

L'implantation doit être effectuée au niveau des muscles pectoraux, du côté gauche.

Marquage des reptiles et des amphibiens

Les sites d'implantation des transpondeurs à radiofréquences sont les suivants :

Ophidiens :

En sous-cutané : dans le dernier tiers du corps, sur le côté gauche.

En intramusculaire : dans les muscles du dos dans le dernier tiers du corps, sur le côté gauche.

Chéloniens :

a] Tortues de petite taille :

En sous-cutané : en regard de la cuisse gauche ou, dans le cas des animaux d'espèces dont la peau est trop fine, en intramusculaire dans le muscle quadriceps fémoral de la cuisse gauche.

Le cas échéant, en intracoelomique, chez les petites espèces.

b] Tortues de moyenne et de grande taille :

En intramusculaire ou en sous-cutané selon la taille, au niveau du muscle quadriceps fémoral de la cuisse gauche ou face latérale gauche de la queue.

Sauriens :

En sous-cutané : face latérale de l'encolure ou dans la région du muscle quadriceps, sur le côté gauche.

Pour les lézards de petite taille : implantation intra-abdominale, face ventrale à 1 à 2 centimètres du plan médian, sur le côté gauche.

Crocodiliens :

En sous-cutané : implantation sur la face latérale gauche de la queue.

En ce qui concerne les amphibiens, l'implantation des transpondeurs à radiofréquences s'effectue dans la cavité coelomique.